

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du mardi 23 juin 2020 à 20h00, à la salle des fêtes**

Réunion ce jour sur convocation à l'ensemble des conseillers par mail du 16/06/2020

Ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du 9 juin 2020
- Changement nom budget « eau et assainissement »
- Vote des 3 taxes
- Présentation et vote des budgets primitifs
- Renouvellement ligne de trésorerie
- Questions diverses

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Cédric CHARRIERE, Céline COLAS, Michel CUINET, Thierry JANIER-DUBRY, Sylvie LEFEBVRE, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Yann ROTA, Isabelle TISSOT (11 présents)

Michel CUINET est élu secrétaire de séance.

Validation du compte-rendu du 9 juin 2020

Le compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.

A noter que le cabinet ABCD, pour le dossier « sécurité village » a été recontacté et qu'une réunion sera prévue pour faire un état des lieux des points noirs devant faire l'objet d'une étude.

Changement nom budget « eau et assainissement »

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes Terre d'Emeraude a repris la compétence assainissement. Il convient donc de changer le nom du budget qui devient budget « eau ». Le conseil valide à l'unanimité.

Vote du taux des 3 taxes

Madame TISSOT rappelle les chiffres de l'année 2019 et précise que pour l'année 2020, suite à la réforme sur la taxe d'habitation, le taux s'y rapportant ne fera pas l'objet d'un vote. Seuls les taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti sont à voter.

	bases effectives 2019	produit réalisé
habitation	474 513	35 731
foncière bâti	441 953	44 195
foncière non bâti	24 040	10 626
Produit des 3 Taxes		90 552 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2020, pas de changement par rapport à 2019. Il est à noter que la commune ne vote plus le taux de la taxe d'habitation suite à la réforme.

	bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	produit attendu
foncière bâti	449 200	10.00	44 920
foncière non bâti	24 300	44.20	10 873
Produit attendu 3 Taxes			55 793 euros

Au lieu de 54 821 euros en 2019 si on ne tient compte que des deux taxes foncières.

Budgets primitifs 2020

Budget primitif « commune »

Section	Dépenses	recettes
Investissement	167 201.83 €	167 201.83 €
fonctionnement	278 811.41 €	278 811.41 €

Budget primitif « eau »

Section	Dépenses	recettes
Investissement	96 502.91 €	96 502.91 €
fonctionnement	82 807.48 €	82 807.48 €

Ces deux budgets sont votés à l'unanimité.

Le budget primitif 2020 « Lotissement En Mal Pommier » sera présenté à la prochaine séance de conseil.

Renouvellement ligne de trésorerie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que pour financer les besoins de trésorerie de la commune et entre autres les frais liés au budget « lotissement », il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie, ce que la commune a fait en 2019 auprès de la Caisse d'Épargne.

Il faut aujourd'hui renouveler cette ligne de trésorerie en attendant la vente de terrains supplémentaires sur le lotissement « En Mal Pommier ».

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de souscrire auprès de la Caisse d'Épargne une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 310 000 euros
- Durée : 12 mois
- au 09/06/2020 = -0.547 %
- Marge : 1%
- Paiement des intérêts : décompte trimestriel
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0,20 %

Questions diverses

- Mise en place d'un panneau « Elevage de Meussia » route de Clairvaux. Panneau dont le coût est à la charge du propriétaire et qui sera posé par l'employé communal.
- La commission « bois » se réunira lundi 29/6 avec Steven BRET de l'ONF.
- Visite technique du lagunage prévue le 24/6/2020.
- Rappel des restrictions liées au Covid 19 : pas de location de salle, pas de rassemblement de + de 10 personnes au 23/6.

La séance est levée à 22h00.

Le secrétaire, Michel CUINET

Le Maire, Isabelle TISSOT

